



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 24 mai 2018
3003 Berne-Wabern, le 22 mai 2018

Le mois d'avril 2018 en un coup d'œil

	Avril 2018	Janvier – avril 2017	Janvier - avril 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'065'815	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	3'777	17'848	16'967
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'677	29'425	29'624
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'884	6'260	6'918
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	613	1'970	1'867
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	564	2'573	2'533
Dérogations aux conditions générales d'admission	288	1'075	1'219
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'053	12'917	13'241
Naturalisation	2'533	12'562	9'631

Table des matières

1.	Population étrangère au 30.04.2018	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie.....	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 30.04.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %
Total	2'039'812	2'065'815	1.3
UE-28/AELE	1'396'865	1'413'956	1.2
UE-17	1'259'016	1'267'403	0.7
UE-8	82'266	88'901	8.1
UE-2	22'649	25'007	10.4
Croatie	28'928	28'588	-1.2
Ressortissants d'Etats tiers	642'947	651'859	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'065'815	100.0	26'003	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'446	1.1	-1'111	-4.5
Autorisations de séjour	695'392	33.7	-169	0.0
Autorisations d'établissement	1'346'977	65.2	27'283	2.1

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %
Total	50'423	50'681	0.5
UE-28/AELE	39'829	39'823	0.0
UE-17	29'379	28'015	-4.6
UE-8	7'828	7'759	-0.9
UE-2	2'200	3'393	54.2
Croatie	321	530	65.1
Ressortissants d'Etats tiers	10'594	10'858	2.5

Source : SYMIC

- En avril 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En avril 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 78.6% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 21.4% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	9'083	10'400	14.5	43'176	44'127	2.2
UE-28/AELE	6'495	7'319	12.7	29'627	30'746	3.8
UE-17	5'235	6'005	14.7	24'201	25'116	3.8
UE-8	855	1'030	20.5	3'588	4'232	17.9
UE-2	349	197	-43.6	1'587	990	-37.6
Croatie	38	69	81.6	155	288	85.8
Ressortissants Etats tiers	2'588	3'081	19.0	13'549	13'381	-1.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	7'467	7'832	4.9	33'296	33'482	0.6
UE-28/AELE	6'022	6'332	5.1	26'323	27'039	2.7
UE-17	4'122	4'124	0.0	19'739	19'386	-1.8
UE-8	1'394	1'483	6.4	5'035	5'359	6.4
UE-2	425	638	50.1	1'241	1'897	52.9
Croatie	74	69	-6.8	244	323	32.4
Ressortissants Etats tiers	1'445	1'500	3.8	6'973	6'443	-7.6

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	6'627	7'718	16.5	32'105	32'932	2.6
UE-28/AELE	4'936	5'512	11.7	22'796	23'369	2.5
Ressortissants Etats tiers	1'691	2'206	30.5	9'309	9'563	2.7

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - avril 2018: 3'581 (population étrangère résidente permanente) ; 1'666 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	5'214	6'193	18.8	23'175	25'412	9.7
UE-28/AELE	4'002	4'835	20.8	17'672	19'390	9.7
UE-17	3'462	4'151	19.9	15'413	16'795	9.0
UE-8	399	522	30.8	1'699	1'939	14.1
UE-2	98	115	17.3	359	459	27.9
Croatie	28	31	10.7	122	133	9.0
Ressortissants Etats tiers	1'212	1'358	12.0	5'503	6'022	9.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	7'169	8'164	13.9	20'786	22'046	6.1
UE-28/AELE	6'498	7'482	15.1	17'490	18'662	6.7
UE-17	5'033	5'627	11.8	12'980	13'185	1.6
UE-8	1'237	1'437	16.2	3'598	3'995	11.0
UE-2	207	325	57.0	850	1'218	43.3
Croatie	14	86	514.3	34	229	573.5
Ressortissants Etats tiers	671	682	1.6	3'296	3'384	2.7

Source : SYMIC

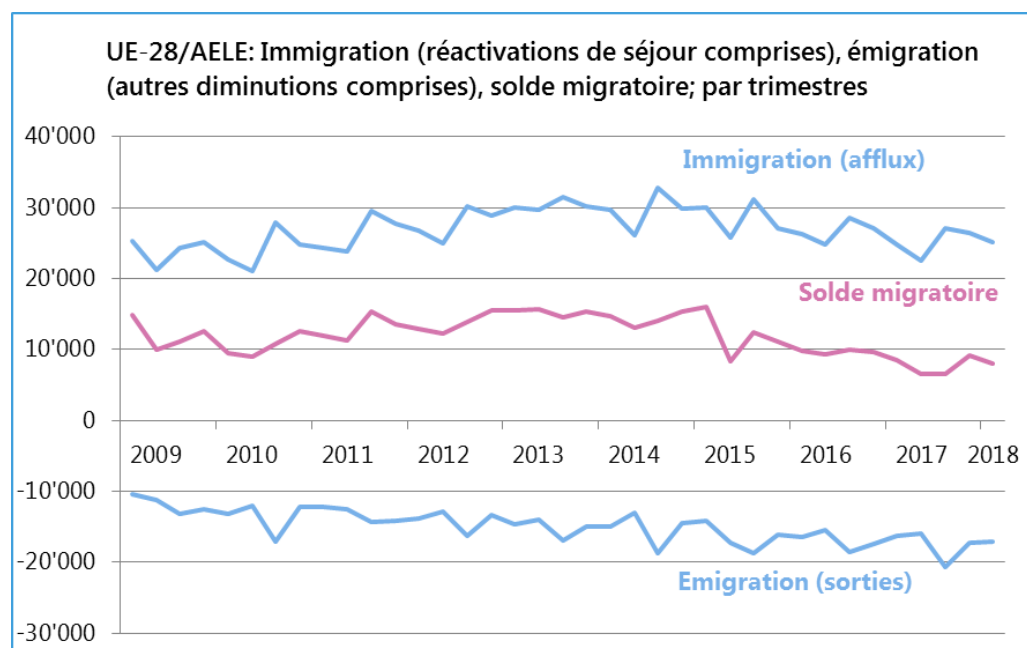
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à avril 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.9%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à avril 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+2.2%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à avril 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+9.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - avril 2018 : 5'329 (population étrangère résidente permanente) ; 17'058 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	3'213	3'777	17.6	17'848	16'967	-4.9
UE-28/AELE	2'094	2'225	6.3	10'650	10'236	-3.9
UE-17	1'473	1'677	13.8	7'806	7'505	-3.9
UE-8	398	456	14.6	1'687	2'100	24.5
UE-2	217	61	-71.9	1'131	437	-61.4
Croatie	2	30	1400.0	18	143	694.4
Ressortissants Etats tiers	1'119	1'552	38.7	7'198	6'731	-6.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	-3'524	-4'394	-24.7	-2'944	-3'956	-34.4
UE-28/AELE	-3'737	-4'657	-24.6	-3'589	-4'446	-23.9
UE-17	-3'615	-4'409	-22.0	-2'957	-3'780	-27.8
UE-8	-284	-431	-51.8	-575	-641	-11.5
UE-2	134	209	56.0	-153	-26	83.0
Croatie	32	-34	-206.3	71	-22	-131.0
Ressortissants Etats tiers	213	263	23.5	645	490	-24.0

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Total	48'225	48'261	+0.1	49'099	45'517	-7.3	89'604	88'479	-1.3

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Total	8'112	8'728	+7.6	16'993	16'218	-4.6	21'091	22'141	+5.0

Source : SYMIC

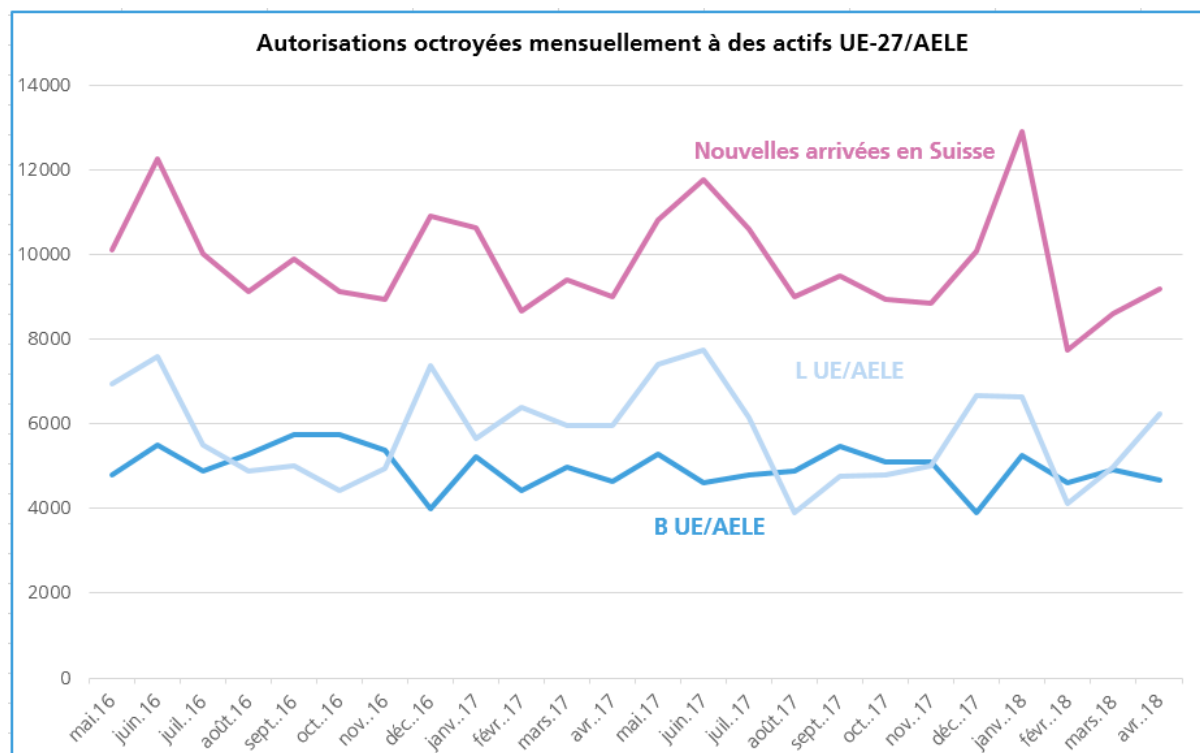
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Total	4'271	1'634	-61.7	4'562	6'642	+45.6	7'298	7'355	+0.8

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} avril au 30 juin 2018 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent
Avril	38	0	217	157
Mai				
Juin				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	316'010
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	316'010
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	316'010
Avril	4'980	5'121	4'788	316'236	--
Mai	4'122	5'087		316'236	
Juin	4'641	4'241		316'236	
Juli	3'963	4'314		317'051	
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Avril	Avril	Différence	
	2017	2018	absolue	en %
Total général	627 842	665 284	37 442	6.0
Travailleurs	425 335	460 973	35 638	8.4
Indépendants	76 338	71 390	- 4 948	- 6.5
Travailleurs détachés	126 169	132 921	6 752	5.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	50 586	52 836	2 250	4.4
Travailleurs	26 272	28 946	2 674	10.2
Indépendants	7 729	7 181	- 548	- 7.1
Travailleurs détachés	16 585	16 709	124	0.7

Annonces par secteurs économiques

Total général	50 586	52 836	2 250	4.4
Agriculture	1 874	1 940	66	3.5
Industrie et artisanat	18 909	18 156	- 753	- 4.0
Services	29 803	32 740	2 937	9.9

Source : SYMIC

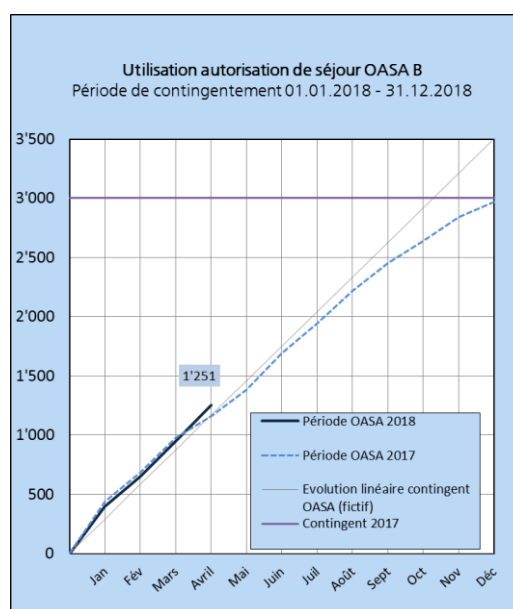
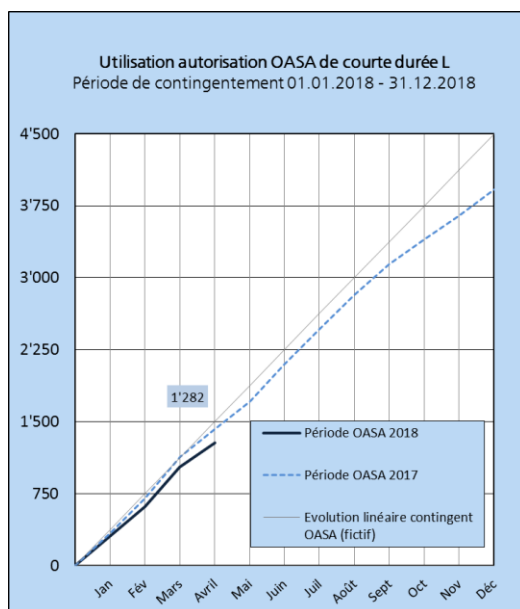
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de mai 2017 à fin avril 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -1.3% (-1'125 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +5% pendant cette même période (+1'050 personnes). De mai 2017 à fin avril 2018, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+0.8%, +57 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -6.5% en avril 2018 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En avril 2018, 23'890 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a légèrement diminué (-424 annonces ou -1.7%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en avril 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+10.2%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	1'025	978	944
Avril	1'418	*1'282	1'155	*1'251
Mai	1'708		1'385	
Juin	2'098		1'689	
Juillet	2'460		1'945	
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin avril 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 1'544 permis B et 2'711 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 759 permis B et 1'092 permis L.

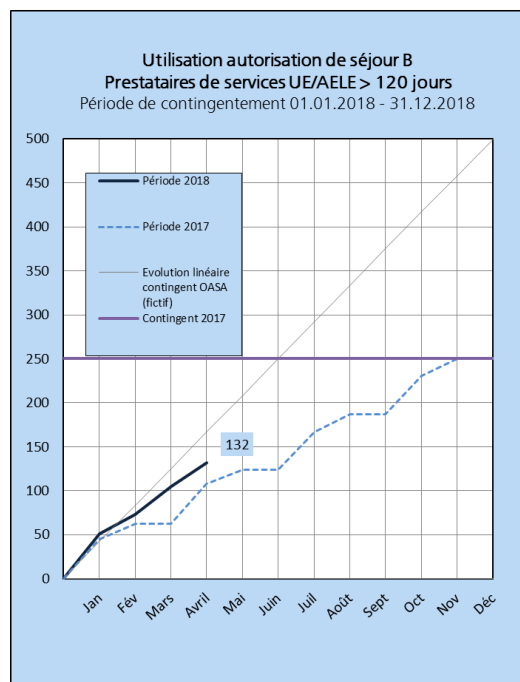
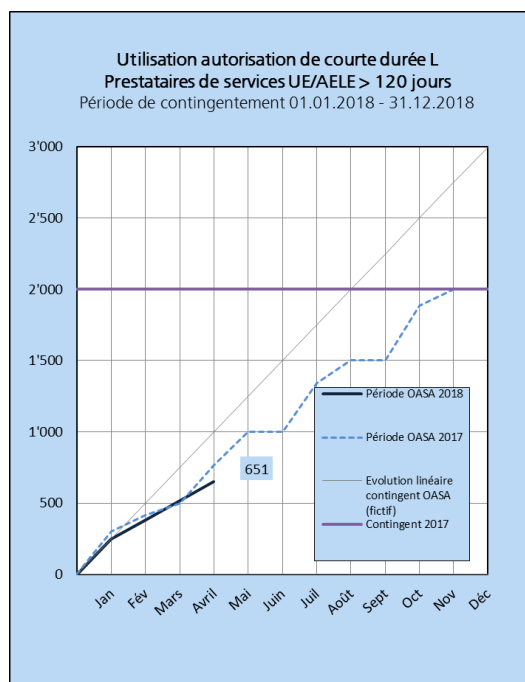


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin avril 2018, à 28% des autorisations de séjour de courte durée L et 36% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769	651	108	132
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'342		167	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin avril 2018, à 22% des autorisations de séjour de courte durée L et à 26% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'750	5'021	5.7	19'775	20'603	4.2
Agriculture	169	166	-1.8	684	656	-4.1
Industrie et artisanat	918	915	-0.3	3'836	3'890	1.4
Services	3'663	3'940	7.6	15'255	16'057	5.3
UE-17	3'784	4'049	7.0	15'862	16'644	4.9
Agriculture	69	86	24.6	276	271	-1.8
Industrie et artisanat	737	743	0.8	3'087	3'147	1.9
Services	2'978	3'220	8.1	12'499	13'226	5.8
UE-8	666	808	21.3	2'673	3'185	19.2
Agriculture	74	72	-2.7	305	312	2.3
Industrie et artisanat	109	144	32.1	492	619	25.8
Services	483	592	22.6	1'876	2'254	20.1
UE-2	281	115	-59.1	1'173	596	-49.2
Agriculture	26	6	-76.9	103	69	-33.0
Industrie et artisanat	68	20	-70.6	247	94	-61.9
Services	187	89	-52.4	823	433	-47.4
Croatie	8	36	350.0	25	116	364.0
Agriculture	0	2	-	0	4	-
Industrie et artisanat	2	6	200.0	6	20	233.3
Services	6	28	366.7	19	92	384.2

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté pendant les mois de janvier à avril 2018 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans le secteur « agriculture ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une augmentation peut être observée pendant cette période dans le secteur économique des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » ont enregistré un recul de l'immigration.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'604	5'721	2.1	23'583	24'242	2.8
Agriculture	967	964	-0.3	2'735	2'604	-4.8
Industrie et artisanat	1'369	1'441	5.3	4'048	3'954	-2.3
Services	3'268	3'316	1.5	16'800	17'684	5.3
UE-17	3'806	3'660	-3.8	17'519	17'215	-1.7
Agriculture	269	240	-10.8	737	662	-10.2
Industrie et artisanat	1'201	1'267	5.5	3'562	3'398	-4.6
Services	2'336	2'153	-7.8	13'220	13'155	-0.5
UE-8	1'336	1'393	4.3	4'716	5'015	6.3
Agriculture	565	574	1.6	1'673	1'562	-6.6
Industrie et artisanat	115	88	-23.5	346	311	-10.1
Services	656	731	11.4	2'697	3'142	16.5
UE-2	395	601	52.2	1'124	1'719	52.9
Agriculture	131	146	11.5	321	374	16.5
Industrie et artisanat	27	65	140.7	90	190	111.1
Services	237	390	64.6	713	1'155	62.0
Croatie	62	57	-8.1	198	264	33.3
Agriculture	2	4	100.0	4	6	50.0
Industrie et artisanat	26	20	-23.1	48	53	10.4
Services	34	33	-2.9	146	205	40.4

Source : SYMIC

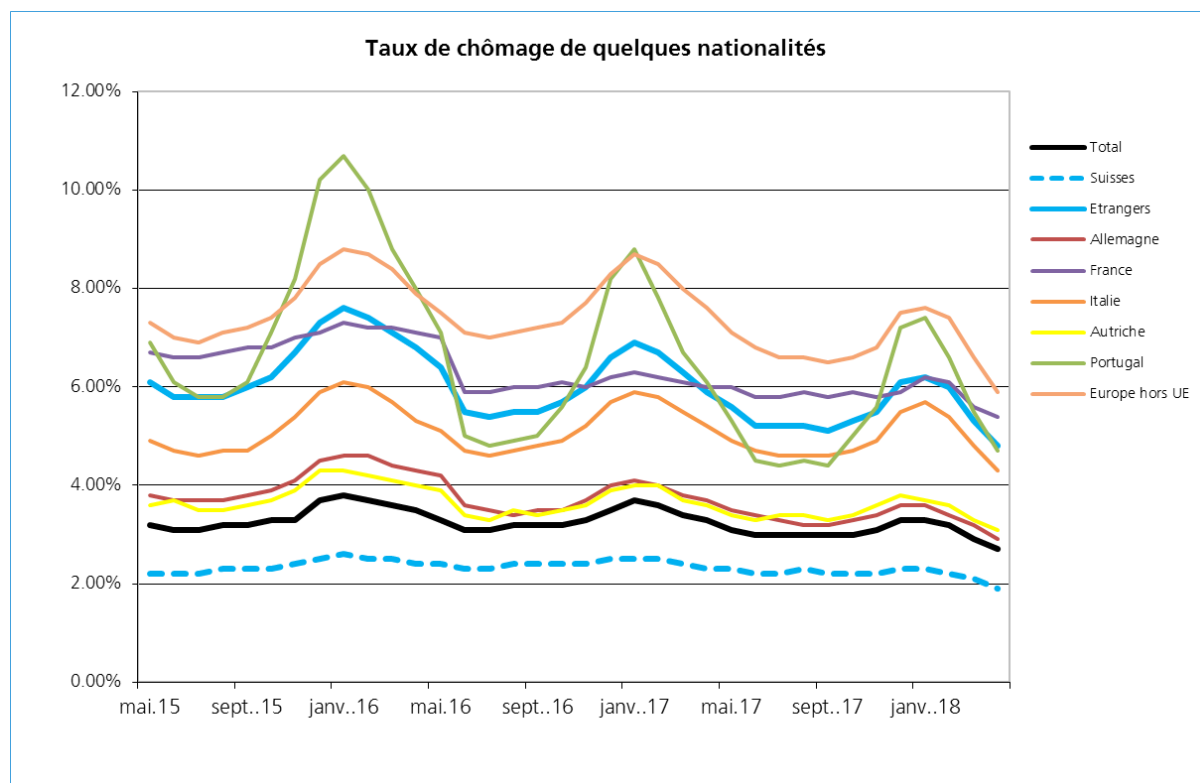
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, de janvier en avril 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'621
Restauration et hébergement	1'277
Construction proprement dite	1'086
Agriculture	934
Santé et service vétérinaire	452

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Avril 2017	Avril 2018
Total	3.3%	2.7%
Etrangers	5.9%	4.8%
Suisses	2.3%	1.9%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	8	3	-62.5	29	22	-24.1
Par suite de violence conjugale	0	0		2	3	50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	8	3		27	19	-29.6
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	210	285	35.7	1'046	1'197	14.4
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	25	72		163	247	51.5
Parent étranger d'un enfant suisse	6	15		33	57	72.7
Intérêts publics majeurs	2	4		16	15	-6.3
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	119	102		576	631	9.5
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	16	23		50	33	-34.0
Autres exceptions ⁸	42	69		208	214	2.9
Total	218	288	32.1	1'075	1'219	13.4

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - avril 2018
Afghanistan	142
Chine	80
Brésil	73
Kosovo	68
Somalie	62
Syrie	49
Sri Lanka	47
Erythrée	40
Serbie	33
Irak	31
Autres	286
Total	911

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'483	3'053	23.0	12'917	13'241	2.5
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	501	635	26.7	2'725	2'742	0.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	1'982	2'418	22.0	10'192	10'499	3.0

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'483	3'053	23.0	12'917	13'241	2.5
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'169	1'487	27.2	6'350	6'650	4.7
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'314	1'566	19.2	6'567	6'591	0.4

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - avril 2018
Italie	1'290
Allemagne	1'071
France	822
Kosovo	811
Portugal	800
Macédoine	547
Brésil	453
Espagne	446
Inde	394
Royaume-Uni	386
Autres	6'221
Total	13'241

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Naturalisations	2'384	2'533	6.3	12'562	9'631	-23.3
ordinaires	1'668	2'238	34.2	9'219	7'409	-19.6
facilitées et réintégrations	716	295	-58.8	3'343	2'222	-33.5

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %
Allemagne	339	368	8.6
Italie	346	278	-19.7
Kosovo	140	240	71.4
Portugal	186	196	5.4
France	177	140	-20.9
Macédoine, ex-Rép youg.	69	121	75.4
Serbie	88	113	28.4
Bosnie et Herzégovine	41	109	165.9
Turquie	116	91	-21.6
Espagne	97	86	-11.3

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2017	Avril 2018	Différence en %	Janvier - avril 2017	Janvier - avril 2018	Différence en %
Total	6'589	7'856	19.2	26'850	29'851	11.2
octroyées de manière anticipée ¹⁰	247	274	10.9	1'084	1'075	-0.8

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - avril 2018
Roumanie	99
Inde	91
Hongrie	74
Russie	72
Pologne	64

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 29'851 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à avril 2018, dont 1'075 (3.6%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).